L'ASSEMBLÉE DE LAPRAIRIE

Hier après-midi, a eu lieu à la salle du marché de Laprairie, l'assemblée convoquée pour protester contre la corruption électorale exercée dans le comte de Laprairie par les chefs libéraux et dévoilée au cours de l'enquête dans la contestation d'élection de M. Odilon Goyette. Une centaine de personnes de Montreal et des environs s'étaient rendues à Laprairie, par train special, pour la circonstance.

L'assemblée s'ouvrit vers deux heures et demie, sous la présidence de M. Pinsonnault, ancien député du comté à la chambre des communes, M. le notaire Roberge agissant comme secrétaire. La salle du marché était remplie d'électeurs de Laprairie et des autres paroisses du comté. Sur l'estrade on remarquait l'honorable M. Taillon, MM. Girouard, M. P., Joseph Tassé, J. L. Archambault, le Dr Brisson, S. Beaudin, J. B. S. Biron, P. Leclerc, Rastoul, Cousineau, Delfausse, Coffin, le capitaine Bourassa, le Dr Guérin et des représentants des diverses paroisses du comté.

Discours de M. le Dr Brisson

MM. les électeurs du comté de Lapraire,

Votre accueil bienveillant, sympathique, enthousiaste même, me porte à douter si c'est bien au vaincu du 30 juillet qu'il s'adresse. Dans ce cas, il y aurait des adoucissements au malheur et je ne me considère pas en droit de me plaindre de ce qui est arrivé. Une chose certaine, messieurs, c'est que je n'échangerais pas ma position contre celle de mon vainqueur. Au point de vue des interêts de la cause dont j'étais l'humble defenseur, ma defaite ne peut avoir que des resultats salutaires et si déjà l'on a pu dire d'une faute qu'elle était une faute heureuse, je pense pouvoir qualifier à mon tour de bonne fortune l'échec que j'ai subi. La Providence aidant—malgré que je n'aie pas été proclame son homme—ce qui vient de se passer dans Laprairie aura l'effet de faire ouvrir les yeux du peuple de la province de Québec et de le renseigner sur le merite de ses gouvernants.

Au début même de cette assemblée, je crois utile d'expliquer sa raison d'être et je le ferai aussi brievement que possible. Je sais qu'aux yeux de toute une categorie d'interesses, ni le temps, ni le lieu ni surtout l'objet de cette assemblée ne sont favorablement acceptes. Et pourquoi?

L'on pretendrait en vain que les faits révelés depuis le commencement de l'enquête ne sont pas assez nombreux et d'une nature assez grave pour valoir la peine d'être discutes devant l'electorat. L'on ne dira pas non plus que les preuves apportees manquent de force et que nous courons le risque de les voir renverser par la suite.

Les cas de supposition de personne, les votes de morts et d'absents, les parjures nombreux constatés jusqu'à ce jour ne seront derituts par aucune contre preuve possible, pour la simple raison qu'ils se trouvent consignés dans les cahiers de votation et que ces documents officiels font preuve à leur face même. Les temoignages si précis de MM. Roberge, Lefebvre et Bourassa ne sauraient être amoindris en quoi que ce soit. Ceux des deux derniers surtout étant les propres aveux des acteurs du drame ne peuvent être révoques en doute. *Habemus confitentem reum.*

Nous avons mieux que cela. Le defendeur lui-même, dans la troisieme résignation qu'il a produite à la cour, "admet que la preuve faite en cette cause de la part du requérant constate que durant l'élection en question, des agents du defendeur ont commis, hors sa connaissance et son consentement, des manœuvres frauduleuses *et qu'il n'entend point contredire cette preuve qui est suffisante pour annuller son élection.*"

Il serait difficile d'exiger davantage et le public a les bases nécessaires pour étayer un jugement serieux sur le cas a lui soumis.

Au reste, les révélations obtenues jusqu'à ce jour sont si accablantes, que les organes ultra-liberaux en sont reduits à chercher au dossier d'autres contestations, quelque chose approchant ce qui s'est passe ici afin d'attenuer l'effet de ces trop malheureuses découvertes. Peine perdue, ils n'ont pu etablir encore aucune parite, et le parti soi disant national a distancé du coup tout ce qui s'est jamais vu dans le genre.

Il n'est donc pas trop tôt pour les citoyens honnêtes de ce comté d'enregistrer leur protêt contre les abus sans nom commis durant la derniere election. Si l'on n'y prend garde, Laprairie est en train d'acquerir une triste notoriete sous ce rapport, et tous les honnêtes gens du comte, qui ne sont pas aveugles par l'esprit de parti, doivent être heureux d'avoir l'occasion de dégager de suite leur responsabilité en fletrissant ces scandales comme ils le méritent.

La nombreuse assistance qui se presse dans cette salle est la meilleure demonstration de l'opportunité de cette assemblée. Par des efforts dignes d'un meilleur resultat, la *Patrie* a cherche à la faire manquer. Elle a entassé colonnes sur colonnes pour prevenir le coup. Elle a fait un vacarme d'enfer autour du nom de mon ami le directeur de la *Minerve* en l'accusant d'être le seul à s'indigner de leurs méfaits et d'avoir pris l'initiative de cette demonstration. Si toutefois l'idee premiere de la présente réunion appartient à M. Tassé, il peut à bon droit se flatter d'avoir frappé une bonne veine et rencontré les aspirations d'un grand nombre d'électeurs du comté.

Comme deuxième grief, l'organe des libéraux nous reproche amerement d'avoir fixe le lieu de l'assemblée à Laprairie et va nous taxer de lâcheté. Le choix de Laprairie pour l'assemblée d'aujourd'hui s'imposait pour plusieurs raisons. C'est le chef-lieu du comte, on ne trouve pas aisément ailleurs un local aussi grand pour une réunion de ce genre en hiver. L'enquête n'a porte jusqu'ici que sur des faits qui se sont passes à Laprairie, on siégeait aussi le comité central de ce comte. En voila suffisamment pour satisfaire des gens raisonnables. Quant au mauque de bravoure dont parle la *Patrie*, je me permettrai de lui renvoyer le compliment. Lafontaine a bien raison de dire :

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami :
Mieux vaudrait un sage ennemi.

MM. les libéraux de ce comté, à l'instar de leur organe, semblent avoir la memoire bien courte. Auraient-ils oublie la bravoure qu'ils ont deployee lors de l'agitation de Riel en se reunissant justement dans la paroisse qui est leur château fort? Je ne m'etonne pas qu'ils regrettent Saint-Constant où ils n'ont guere couru le risque d'être contredits. Ici même nous avons eu des echantillons de leur vaillance. Au milieu des ténèbres les plus épaisses, une douzaine de braves se sont rendus sur le vieux quai de l'Aigle pour y faire brûler un petit homme de paille. Mais ne se considerant pas tout a fait à l'aise sous le rapport de la sureté, ils ont retraité courageusement dans la commune ou ils ont consommé leur farce grotesque. Pour parler d'événements plus récents, voudrait-on nous expliquer pourquoi certains des cabaleurs les plus actifs de M. Goyette se sont deguisés de diverses manieres et se sont affubles de véritables masques pour accomplir leurs exploits durant la nuit precedant le vote? Est-ce par bravoure ou par honnêteté ou les deux à la fois?

Que nos adversaires se tranquillisent, ils auront avant longtemps l'occasion de montrer leurs bonnes dispositions. Et je ne crains pas de le dire d'avance, je n'aurai rien à leur reprocher, s'ils montrent le même respect de l'ordre et de la loyauté qu'ils ont toujours rencontre parmi nous.

Ces différents points étant régles, il ne nous reste plus qu'à accomplir le devoir qui nous incombe, celui de protester publiquement et solennellement contre la corruption éhontée qui s'est pratiquée dans le comté de Laprairie lors de la dernière élection. Il n'entre pas dans ma mission, et ce n'est pas non plus mon désir de vous faire des sermons, en vous prêchant la pureté électorale. D'autres sont chargés de ce soin. Dans les élections les mieux conduites, Messieurs, nous trouvons, je l'admets des traces de l'humaine faiblesse. Ne posant point pour la vertu, comme beaucoup de nos adversaires dans ce comté le font depuis si longtemps, je ne m'en étonne point et ne faits pas entendre de clameurs aussi bruyantes que peu sincères. Mais ce que nous avons vu dans Laprairie, messieurs, est d'une nature tellement grave qu'il serait inexcusable de garder le silence. Les manœuvres révélées devant la cour supérieure démontrent une violation systématique des lois divines et humaines les plus sacrées. La commission de telles énormités doit être flétrie sans retard, car elle met en danger les principes fondamentaux de la société. Telle est en peu de mots ma manière de voir. Je l'affirme ici avec toute l'énergie dont je suis capable, mais sans vouloir exploiter l'odieux de ces crimes contre des citoyens qui n'en sont pas responsables.

En effet, messieurs, mon intention n'est pas d'insulter au malheur d'autrui. Il existe au sein du parti libéral de ce comte et parmi ceux qu'on est convenu d'appeler nationaux de tres honnêtes gens qui, répudient les moyens employés pour faire triompher la cause qui avait leurs sympathies. Je ne viens pas ici, non plus que les orateurs qui m'accompagnent, leur jeter la boue à la figure au sujet des abominations perpétrées au bénéfice du parti. Mais je suis en droit de les avertir que s'ils tiennent à leur reputation d'honneur et d'intégrite, ils doivent cesser d'ecouter et de suivre les faux apôtres qui les ont dirigés dans une voie si dangereuse; ils doivent abandonner des chefs si compromettants, et un parti qui a recours à de telles manœuvres pour conserver le pouvoir. Car ne l'oubliez pas, le gouvernement libéral ou plutôt national qui se trouve aujourd'hui à la tête des affaires ne peut pas dégager sa responsabilité de ce qui s'est fait à Laprairie. Trois membres du cabinet, l'honorable premier ministre en tête, ont dirigé la lutte en personne; leurs principaux lieutenants et dans la chambre et dans le reste de la province combattaient à leurs côtes. A tous les degrés de l'échelle, depuis l'honorable M. James McShane, jusqu'à l'illustre Michel Campeau, il s'en trouve d'impliqués dans des actes de nature à mettre en doute l'existence du sens moral chez ceux qui s'en sont rendus coupables. Alors dans ces circonstances, messieurs les liberaux et nationaux qui vous vous glorifiez avec raison de votre titre d'honnêtes hommes, pouvez-vous fermer les yeux sur tout ce qui s'est passé? Allez vous endosser tout cela et dire par votre conduite future que vous en êtes contents? Non, messieurs, il n'y a pas deux alternatives; votre conscience vous fait un devoir de répudier ces monstruosités, sinon vous deviendrez complices apres le fait de ceux qui les ont commises.

Et, messieurs, qui peut vous retenir dans un milieu aussi suspect? l'honorable M. Mercier a été le premier à proclamer que son gouvernement n'en était pas un de parti. Par conséquent, vous etes libres de tous liens, et l'occasion ne peut être mieux choisie pour user de votre liberté.

Afin de ne pas prolonger outre mesure mon entretien avec vous, MM. les électeurs du comté, je m'empresse de vous donner quelques explications sur la nature et le but des procédures de la contestation instituee contre mon adversaire. Je dois vous dire franchement qu'il n'y a rien de personnel contre M. Goyette dans les poursuites en déqualification qu'il subit. Je n'ai pas l'intention de lui faire une guerre à outrance et j'aime autant le voir à la tête du parti libéral de ce comté que toute autre personne. Seulement, ayant été choisi comme porte drapeau du parti libéral et ayant accepté cette charge, j'ai droit de le considerer comme la personnification de son parti et de le traiter en consequence.

M. Goyette n'a donc pas le droit de se plaindre et d'es-ayer à poser en victime de persecutions plus imaginaires que reelles. Si je n'ai pas accepte sa triple resignation, c'est qu'en considerais la justice frustree de ses fins. Voyons donc les consequences d'une semblable acceptation de ma part. D'apres son propre témoignage, le defendeur n'aurait pas dépensé un sou durant son élection. Son agent non plus. Plus que cela: ses amis avaient établi autour de lui un cordon sanitaire qui le tenait éloigné de tout danger. Pour une fois qu'il a essayé de penetrer dans son comite à Saint-Constant, M. Beausoleil s'est empressé de lui signifier qu'il n'avait pas d'affaires-là et qu'il eut à se retirer. Bref, M. Goyette n'a rien vu ni connu de ce qui s'est passe dans son election et s'il eut fallu se contenter du contenu de son temoignage, le public serait resté comme lui-même dans une ignorance parfaite.

Pourtant, messieurs, j'avais lieu de croire et le defendeur partageait mon opinion que tout ne s'était pas passé regulierement durant cette election. Comment le savoir sans continuer les procedures contre le defendeur en personne? Consequemment, ces procédures sont d'une absolue necessité pour parvenir jusqu'aux vrais coupables et ce sont ceux-là que j'entends poursuivre et châtier comme ils le meritent.

Je vois qu'en cela, messieurs, je rencontre parfaitement vos vues et que vous n'avez pas plus que moi le desir d'être les victimes de nouvelles machinations dans la lutte qui va bientot recommencer. Mettons d'abord un frein des coupables un signe qui les fasse reconnaitre, et les electeurs honnêtes pourront se premunir contre leur dangereux contact.

Ce n'est pas que la tâche de demasquer ces hypocrites soit facile ni agreable. A la première demarche que j'ai tentee pour obtenir justice, mon adversaire a pris contre moi une action de $10,000 par l'entremise de ce le M. Raymond Prefontaine, le digne et zelé substitut du procureur général à Montreal. Le même substitut du procureur général, apres avoir déchiré au jour de la votation une plainte assermentee portee contre un corrupteur qui a avoué depuis sa culpabilite, apres avoir egaré plus tard la déposition de Riendeau dans l'affaire de la vache nationale, se retrouve encore au poste pour retarder par tous les moyens possibles l'instruction de la cause et l'entraver avec toute l'habileté qu'on lui connait. Non! ne dites pas tout, s'est il écrie au cours d'un temoignage assez compromettant, je vous le demande en grâce.

Maintenant, c'est la *Patrie* d'hier qui profere contre moi des menaces terribles, si je continue à devoiler les turpitudes de ses bons ami. Je ne cache pas que je m'attends à tout de la part de ceux qui se tordent en ce moment sous le fouet vengeur de la justice. Ceux qui ont trouvé des parjures par douzaines pour nous enlever la victoire peuvent bien en obtenir quelques uns pour tenter de salir ma reputation. Qu'ils soient avertis cependant que cette chose se fait à deux et qu'ils pourraient bien ne retirer de ces tentatives que la honte et la confusion.

Quoiqu'il arrive, messieurs, soyez persuades que j'ai suivi durant mon election les traditions d'honnêteté et de respect pour les électeurs qui m'ont ete leguees par mes predecesseurs. Ma conscience ne me reproche absolument rien et j'attends mes ennemis de pied ferme. Avec votre appui, j'espere obtenir un jour la reparation des outrages commis dans le comte et enlever pour longtemps aux coupables l'envie de recommencer.

Discours de M. Taillon

L'honorable M. Taillon, en paraissant sur l'estrade, est l'objet d'acclamations enthousiastes.

Je vous remercie, dit-il, de votre accueil chaleureux. Pendant la derniere election, j'ai lutte avec vous et j'ai du plaisir a recevoir ici les amis d'alors qui m'ont soutenu contre des adversaires dont l'arme principale est la deloyauté. A la veille de l'élection, je quittais Laprairie, plaignant ceux qui restaient ici pour lutter contre la corruption effrénée que j'avais vue s'étaler au grand jour, dans le comte. Je savais que si le Dr Goyette triomphait, son élection serait annulée. Pardon, messieurs, je l'ai appelé docteur. Il parait qu'il n'est plus même cultivateur, titre qu'il a tant exploité pour se faire élire.

Des journaux de Montréal ont prétendu qu'il n'y aurait que des badauds, à cette assemblée. Eh! bien, qu'ils viennent compter non pas les badauds, mais les honnêtes gens du comté de Laprairie, réunis pour protester contre des faits de corruption electorale inouis.

Nous jouissons d'institutions libres. Nous avons le droit de voter librement, pour élire les députés du peuple qui nous gouvernent. Le devoir de la classe instruite est de bien renseigner le peuple sur ces devoirs importants. Ce devoir, je l'ai toujours compris, mes amis l'ont toujours compris. Je puis me rendre temoignage que jamais je n'ai trompé sciemment le peuple. Si nous avons ete vaincus, ce n'est pas que les talents de nos adversaires soient supérieurs aux nôtres, c'est qu'ils ont eu recours, la nuit, à la corruption, qui s'est ensuite étalée au grand jour, le jour de la votation.

Il y a quelques années, nos adversaires politiques étaient de loyaux adversaires. C'est dû, je crois, à ce que leurs chefs ne s'entouraient pas de gens sans aveu qui ne reculent devant aucun moyen pour arriver au succès.

L'on a induit une partie des électeurs de ce comté à rompre leur alliance avec le parti conservateur. Y a-t-il bien gagné? Le regretté M. Charlebois, M. Pinsonnault, n'ont pas inflizé au comté de Laprairie la flétrissure dont il est marqué. Dans le changement, le comté de Laprairie a trouvé le déshonneur. On nous dit: "Vous avez bien hâte de protester!" Il est vrai que nous avons plus hâte que nos adversaires. "Vous pouvez bien attendre la fin du procès," nous dit on, mais nous trouvons qu'il y en a bien assez. Quand le reste sera sorti, il s'agira d'une nouvelle élection.

Je n'entrerai pas dans les détails de la preuve faite dans la contestation, mais quand il est prouvé que des morts, des absents ont voté, que des gens ayant droit de voté n'ont pu voter, parce que d'autres avaient voté à leur place, nous en savons assez.

On dit qu'il n'y a rien dans cette cause d'extraordinaire. Moi, je ne vois jusqu'à present rien d'aussi revoltant, dans l'histoire des luttes electorales. Il y a bien la trappe de Sainte-Anne, qui n'a pas donne lieu, que je sache, à des parjures. Mais quand a t on vu un système général de corruption organise et réalisé aussi froidement. Il y a un des ministres qui est bien compromis, dans l'affaire, mais celui-là on le traite sans ceremonie et il est lui même sans ceremonie. Mais croyez-vous que les autres ministres présents dans le comté, n'ont pas eu un doute sur la pureté des actes qui se commettaient. Leur presence dans ce comté n'était elle pas une faute, à elle seule?.... Mais la faussete est familiere à nos adversaires. Ils ne savent pas tenir les promesses solennelles faites au public. L'honorable M. Mercier était opposé à l'emprunt et demandait l'abolition du conseil legislatif. Le jour de la nomination, il n'osait pas dire qu'il était decide de faire l'emprunt: il cherchait à vous faire croire qu'il ne se ferait pas. Il y a quelque temps, il declarait que l'emprunt était fait. Or, l'emprunt n'est pas fait aujourd'hui. M. Mercier a fait preuve de la même mauvaise foi au sujet du conseil legislatif. Vous avez donc aujourd'hui à la tête de la province des hommes qui ne savent pas respecter la vérite. Nous ne nous plaignons pas de ce que l'emprunt n'est pas fait, nous n'en voulons pas d'emprunt; mais nous nous plaignons de ce que nos adversaires manquent à la parole donnée.

Voila comment les chefs font de la politique. Il n'est pas etonnant que sous de tels chefs, les eleves soient peu scrupuleux.

En terminant permettez-moi de faire un appel. Vous avez entendu dire de tous cotés par les liberaux que l'esprit de parti est poussé trop loin. Je vous soumets cette idée. Puisque l'on vous donne une excellente raison, pour briser le lien qui vous unit au parti libéral, profitez-en. Si vous mettez de cote l'esprit de parti, si vous prêtez l'oreille à la voix de la raison, vous reviendrez à ceux qui ont toujours conduit le comté de Laprairie, non seulement dans la voie de la prospérite, mais aussi dans la voie de l'honneur.

Vous, nos amis, demandez à vos voisins qui vous disaient il y a un an: "essayons donc du parti libéral," ce qu'ils pensent maintenant de l'essai. Que les honnêtes gens serrent leurs rang et qu'à l'avenir tout se passe honnêtement.

J'ai parlé de fletrissure pour le comté de Laprairie; il n'y en a plus. Cette assemblee fera savoir au pays, par la voix des journaux, que la majorité des electeurs de ce comté ont de l'honneur, et qu'ils comprennent que Dieu les voit quand ils déposent leur bulletin dans l'urne electorale. Je suis heureux de la demonstration d'aujourd'hui et permettez-moi de vous en remercier une dernière fois au nom de la justice et au nom du parti.

M. TASSÉ succède à M. Taillon et fait un discours d'une heure et demie.

Discours de M. Girouard

Ayant l'honneur de représenter un comté qui a eu tant a souffrir des fraudes electorales de la part des liberaux, je n'ai pas refuser à M. Brisson de venir m'associer aux justes protestations que la derniere election de Laprairie inspire aux electeurs de ce comte.

Je suis un des députés conservateurs qui ont cru devoir blamer le gouvernement d'Ottawa au sujet de l'execution de Riel. Mon attitude m'a valu assez longtemps d'entendre vanter mon independance et mon patriotisme par les organes liberaux, mais le jour ou la deputation dût se présenter devant l'electorat, aux élections generales, ils se tournerent contre moi et contre tous mes collègues conservateurs qui avaient pris la même attitude que moi sur la question Riel. Ce n'était plus des independants, des patriotes qu'il leur fallait, mais des liberaux pur sang.

C'est le cri de Riel qui a porté M. Mercier au pouvoir a Quebec. Le chef du prétendu parti national s'est-il empresse de demander un vote de blâme contre le gouvernement d'Ottawa, comme il s'y était engagé? Il s'en est bien gardé. C'est une, voyez vous, toute cette agitation Riel n'était qu'une comedie destinee à tromper le public.

Puisque j'en suis au chapitre des moyens qui ont permis à M. Mercier de se saisir du pouvoir, laissez-moi vous signaler, avant d'arriver à la question de la corruption electorale, un autre cri de guerre des liberaux: l'autonomie provinciale. Presentement les questions d'empietement de la legislation provinciale sur le domaine de la legislation federale, ou vice versa, sont jugées par nos tribunaux. Le droit de veto est de son coté exercé par le représentant de la reine au Canada. Or M. Mercier songe ni plus ni moins qu'à nous ramener au regime d'avant 1837 et de deférer le droit de veto sur les lois provinciales, au gouvernement imperial. C'est ainsi qu'il entend l'autonomie des provinces.

J'en arrive maintenant aux actes de corruption éhontee dont le comté de Laprairie particulierement a été le théâtre. Les liberaux avaient déjà a leur débit, pour ne signaler que deux cas des plus compromettants, l'election de Chambly où M. Jodoin acquit une si triste notoriété et celle de Jacques-Cartier en 1878, illustree par la trappe de Sainte Anne. Vous n'ignorez peut être pas que je fus la victime momentanee de cette odieuse machination. Au depouillement du scrutin, à Sainte-Anne, on ne trouva dans la boite que quatorze bulletins en ma faveur contre cent quatre vingt-sept pour mon adversaire. Grace a une trappe pratiquée dans un meuble, la boite qu'on y avait deposee était alle faire un tour dans la cave de la maison ou le complot fut consommé. Ces faits ont été établis devant les tribunaux avec le resultat que l'on sait.

Pareille fraude laissait loin derriere elle tout ce que les liberaux avaient tenté jusque là en matiere de corruption. Et cependant cette fraude est bien moins revoltante que celle dont M. Brisson a été victime dans le comté de Laprairie.

Dans le comté de Jacques-Cartier, en effet, les conjurés avaient recule devant la majesté du serment, tandis qu'ici c'est le parjure qui a été erige en systeme. Quand un parti politique recourt à de pareils moyens il n'est pas loin de sa ruine.

Que les conservateurs de Laprairie fassent leur devoir comme l'ont fait ceux de Jacques Cartier, qui eux n'ont jamais perdu courage. Vous sortirez victorieux, vous aussi, de la lutte deloyale qu'on vous faite et a la satisfaction que donne toujours la victoire viendra se joindre celle que fait éprouver a tout homme de bien, la confusion dans laquelle se trouvent un jour les criminels.

M. J. B. S. BIRON, president du club conservateur de Montreal, appelé à prendre la parole, dit qu'il proteste au nom de la jeunesse conservatrice contre la corruption qui s'est pratiquee dans la derniere élection du comte de Laprairie et dont il a été lui-même temoin. Quand la lutte recommencera dans Laprairie, les jeunes conservateurs de Montreal viendront prêter main-forte au candidat du parti conservateur.

M. P. LECLERC, avocat, de Montréal, porte ensuite la parole. J'ai travaillé, dit il, dans le comté de Laprairie pour la grande cause conservatrice lors de la dernière élection. Nous avions à combattre des adversaires sans loyauté qui travaillaient à obtenir la victoire à tout prix. Ils ont reussi, mais à l'honneur du comté de Laprairie, on n'a pu trouver assez d'électeurs à vendre et on a dû ressusciter les morts et les faire voter avec les absents. Pour mieux atteindre leur but, les liberaux ont choisi pour officier-rapporteur une personne résidant à Montréal, afin d'exploiter plus à l'aise sa bonne foi, tandis qu'il y avait dans le comté plusieurs personnes compétentes pour remplir cette charge.

Après quelques courtes remarques de MM. J. L. Archambault et Dr Guerin, M. le notaire Roberge soumit à l'assemblee les résolutions suivantes, préparées par l'association conservatrice de Laprairie. Elles furent adoptées une à une à l'unanimite et avec enthousiasme.

"Que les électeurs du comté de Laprairie réunis aujourd'hui protestent de toutes leurs forces contre les manœuvres frauduleuses qui ont été révélées sous serment devant la cour Supérieure de Montréal au cours de la contestation du Dr Brisson vs Odilon Goyette défendeur;

"Que ces manœuvres frauduleuses sont sans précédent dans le comté de Laprairie, deux des élections du regretté M. Charlebois, l'ancien député du comté, ayant même été maintennues par les tribunaux après l'enquête la plus rigoureuse;

"Qu'il est prouvé que non-seulement la corruption la plus éhontée a régné; mais que l'on a eu recours à l'intimidation, qu'on a fait voter des morts, des absents, et qu'on a fait parjurer ceux qu'on leur substituait, violant ainsi les lois divines et humaines de la façon la plus criminelle.

"Que des personnages politiques, y compris un ministre de la couronne, qui devrait donner l'exemple du devoir, du respect de la loi, ont eux mêmes pris l'initiative de manœuvres frauduleuses les plus condamnables, travaillant ainsi à débaucher les populations et à fausser le suffrage populaire;

"Que le defendeur, M. Odilon Goyette, a offert trois fois sa résignation devant la cour Supérieure, et qu'il a admis l'exactitude de ces révélations par une declaration solennelle dans laquelle il dit qu'il n'a pas l'intention de contredire cette preuve, sauf en ce qui pourrait entraîner sa déqualification personnelle. Cette déclaration, qui est la troisième et la derniere, se lit comme suit:

"Le défendeur, pour éviter les frais, admet que la preuve faite en cette cause de la part du dit requérant, constate que, durant l'élection en question, *des agents du dit défendeur ont commis*, hors sa connaissance et sans son consentement, *des manœuvres frauduleuses*, et qu'il n'entend point contredire cette preuve qui est suffisante pour annuler son élection, se réservant seulement le droit de contredire telle preuve qui pourrait exister au soutien des conclusions de la requête qui tend à obtenir sa déqualification personnelle.

"ODILON GOYETTE.

"Saint Constant, 10 décembre 1887.
Témoin: Roch N. Forté, M.D."

"Que le requérant a refusé les offres de resignation du defendeur, dans le but d'exposer les fraudes qui ont été commises dans la derniere election, et qu'il a droit à la reconnaissance des honnêtes gens en poursuivant energiquement l'enquête de façon que tous les vrais coupables soient connus et que les responsabilités de chacun soient nettement établies;

"Que cette assemblee proteste aussi contre l'idee émise par l'*Etendard*, que la construction de brise glaces, à Laprairie ait été une tentative d'acheter tout le comté de Laprairie; que ces travaux étaient indispensables, qu'ils étaient demandés par tous les interesses, que le conseil municipal a presse le gouvernement de les continuer, et qu'ils ont déjà sauvé le village de Laprairie d'une destruction partielle.

L'assemblée se dispersa à six heures apres des acclamations en l'honneur de l'honorable M. Taillon, du Dr Brisson et du president de l'assemblée.

Contestation de l'Assomption

L'enquête dans la contestation de l'élection federale de l'Assomption commencee mardi se continue sous la presidence de Son Honneur le juge Taschereau. MM. Gauthier et Rocher assistent à l'enquete.

AMÉDÉE LEPINE, de l'Assomption, est assermenté; la veille de la votation, il a rencontre Joseph Edouard Duhamel, l'agent legal du defendeur Gauthier. Il a dit à Duhamel que les gens du coteau de l'Assomption devaient être surveilles, alors Duhamel a fait donner par son pere $1.50 au temoin, pour acheter de la boisson et des provisions pour faire boire et nourrir ces gens du Coteau.

Son Honneur dit alors que ce témoignage suffit et qu'il rendra son jugement sur ce fait si la défense ne refute pas ces actes d'accusation.

M. Prefontaine dit qu'il sera bientôt en état de detruire ce temoignage.

CLÉMENCE RITEAUMÉ, epouse de Michel Giboulea, de Mascouche, est assermentee. Elle dit que M. Nazaire Bourgoin, avocat de Montréal est entre chez son mari et lui a dit: "J'ai toujours été bleu, mais me voila rouge maintenant. Tu n'es pas riche, si tu veux $10 pour voter pour nous, ou rester tranquille..... si les bleus restent au pouvoir, ça va faire une guerre, et tu n'aimerais pas que ton fils irait, comme moi je n'aimerais pas que mon fils y aille." M. Octave Renaud était avec M. Bourgouin. Le témoin dit que son mari avait droit de vote et était conservateur, il a refusé l'argent.

C'etait la veille de la votation.

MICHEL GIBOULEAU, de Saint-Henri de Mascouche. Il avait droit de voter à cette election: il connait tres bien M. Nazaire Bourgoin, avocat, de Montréal, la veille de la votation M. Bourgoin est allé chez le temoin et lui a dit: "Tu sais que j'ai toujours été bleu, mais me voilà rouge." Le temoin a répondu; moi, je n'ai pas encore changé d'opinion. "C'est vrai, a dit M. Bourgoin, mais tu n'es pas riche, et dix piastres pour voter pour nous ou reste tranquille.." Le témoin a refusé l'argent. M. Bourgoin a aussi parle de guerre, etc., etc. Le temoin connait bien M. Rocher.

PIERRE LABELLE, cultivateur, de Saint-Michel. C'est le fils de Mme Giboulean. Il était chez M. Giboulean la veille de la votation. Le témoin corrobore les temoignages plus haut cites, touchant l'offre d'argent fait par M. Nazaire Bourgoin a M. Michel Giboulean.

JEAN-BAPTISTE GIBOULEAU, de Saint-Roch, donne son témoignage. Il est le fils de M. Michel Giboulean; il était chez son pere la veille de la votation et il se rappelle que M. Bourgouin a offert de l'argent à ce dernier pour obtenir son vote. M. Nazaire Bourgoin a offert dix piastres ($10), et a dit que si les conservateurs restaient au pouvoir il y aurait une guerre.

EDOUARD DUHAMEL, notaire, de l'Assomption. Il était l'agent autorisé de M. Gauthier à la derniere election fédérale; il a produit un compte d'élection. Il n'a rien payé à M. Alfred Veine. Il n'a pas donné d'argent pour le comité chez M. Alfred Veine. Il a vu souvent le Dr Forest au comité libéral; il a donné $2.50 à Agapit Cautineau; il l'avait engage comme chartier. Il a été discuté si une patrouille devait être organisée dans le village pour surveiller les cabaleurs. Le charretier devait se mettre à la disposition de la patrouille. Le comité devait organiser cette patrouille. Cependant, rien n'avait été decidé et ce n'est que le soir de la votation en revenant de l'Epiphanie que le témoin a appris que ces gens s'étaient réunis chez Veine et avaient bu toute la nuit précédente. Alfred Veine est allé chez le témoin apres la votation et lui a demandé une certaine somme pour la salle de comite; il n'a pas voulu payer, disant que cela ne le regardait pas.

Apres ce témoignage Son Honneur avertit la défense qu'elle aura a refuter le même jour les actes de corruption rapportes par M. Amédee Lepine.

EDOUARD DUHAMEL est alors interroge par la defense. Il dit que Amédée Lepine lui a souvent demandé de l'argent pour acheter de la boisson pendant l'élection, mais il l'a toujours évité. Enfin la veille de la votation Lépine lui a encore demandé de l'argent, mais n'ayant pu en obtenir il s'est adressé au pere du temoin qui lui a donné $1.50.

Questionné par M. Bisaillon, le témoin ajoute qu'Amédée Lépine lui a dit: si tu ne me donnes pas d'argent, je vais en demander a ton pere. Le témoin a répondu: vas y si tu veux. Il y est allé en effet et a demandé à M. Duhamel père, $1.50. Le témoin est arrivé sur ces entrefaites et a dit à son pere: prêtez lui en si vous voulez, vous retiendrez cette somme sur les travaux de la glacière. Lépine n'avait pas travaillé à la glaciere. Cependant M. Duhamel père lui a prêté de l'argent.

M. BENJAMIN DUHAMEL, marchand de l'Assomption, est le deuxieme témoin de la défense. Il a prête $1.50 à Lepine pendant l'élection; il a fait l'entrée de ce prêt dans son livre de mémoire. Il a reçu ordre de son fils de payer de l'argent à certaines personnes pour les élections. Le témoin savait que son fils était l'agent de M. Gauthier.

M. ROCHER, assermenté, dit que Amédée Lépine est croyable sous serment.

M. GUILBAULT, avocat.—Il connait Amédé Lépine, il a fait plusieurs transactions avec lui: il le croirait sous serment.

M. BISAILLON commença à 4 heures hier, son plaidoyer touchant le témoignage d'Amedée Lépine.

AGRICULTURE

Comment hiverner nos animaux

La difficile solution de ce problème que, bon gré mal gré, la présente année impose aux habitants du nord se fera tant bien que mal pour cette fois-ci et plutot mal que bien; mais à l'avenir, il sera tres facile d'éviter l'embarras d'une telle question, si on le veut. On a qu'à prendre la résolution de construire un silo et de ne jamais oublier de le remplir en temps opportun. Muni d'un silo, grande boite étanche où l'on tasse et entasse de l'herbe verte, trefle, avoine ou blé-d'inde le cultivateur n'aura plus à craindre la disette du fourrage; et ses bestiaux passeront l'hiver à engraisser aussi bien que dans la belle saison des gras pâturages. La somme de dix piastres suffit à l'achat des materiaux de construction, et la chose à construire est si aisée que les moins habiles peuvent s'en acquitter à merveille. L'ensilage provenant d'un arpent de terre suffit à nourrir au moins six vaches pendant six mois, nous entendons les nourrir de bonne herbe verte tout comme si elle venait d'être fraiche fauchee, leur faisant en même temps donner abondance de lait et de beurre.

A quelque chose malheur est bon, et si la triste experience de 1887 pouvait avoir pour resultat de mettre le silo en vogue dans tout le nord, cette annee re-terait quand même une annee mille fois bénie.

Pansage des vaches

Pourquoi les vaches ne sont elles pas partout étrillées et nettoyées? Croit on que les vaches se plaisent dans la malpropreté? Il y aurait même des paysans qui pensent qu'en étrillant les vaches, on fait du tort a la production du lait. Il est certain que les vaches étrillées font plus de chair, mais qui prouvera que c'est aux dépens du lait? C'est tout simplement la consequence de l'activite corporelle, resultant d'un meilleur état de santé.

L'emploi de l'étrille, les soins de la peau, ne peuvent qu'agir favorablement sur la production du lait. Visitez les etables et vous trouverez que, pour un même regime alimentaire, ce sont les vaches entretenues toujours bien propres qui donnent le plus de lait, ont la meilleure constitution et la meilleure santé.

Dans certaines contrées, le bétail en prairie une bonne partie de l'annee, doit lui-même soigner son nettoyage. Afin de l'aider dans ce but, on plante dans ces pâturages ce que l'on peut appeler des poteaux écureurs.

D'autre part, les vaches sont pendant la saison froide, soit la moitié de l'année, enfermees dans une étable souvent étroite, sombre, humide, avec peu ou pas de litiere, le fumier est enleve deux ou tout au plus trois fois par semaine: quant à nettoyer les animaux eux-mêmes, on n'y pense pas, et l'on prétend neanmoins obtenir le plus haut profit des animaux.

La consequence d'une telle négligence est que l'on voit presque partout en hiver et au printemps, un bétail couvert de fumier et d'ordures, et le plus souvent amaigri. Est-ce de la sorte que nous devons traiter notre bétail, source féconde de revenus pour l'agriculture? Le professeur Weltsteh dit:

"Le bétail dépérit parce que vous ne le pansez pas, ne le baignez pas; parce qu'il a souvent plus de fumier que de viande sur les os. Il dégenere parce que vous n'usez vis-à-vis de lui que de mauvais procédés, parce que, le saignant par toutes les veines, vous exigez plus qu'il ne peut donner, parce que vous lui demandez beaucoup et lui donnez peu.

"Les maladies éclatent et se propagent, parce que les animaux sains ne sont pas separes des animaux malades et ces dernieres non soignés comme ils devraient l'être. Le mal empire, parce que les déjections des individus atteints ne sont pas enlevées, parce que le sang qu'on en tire n'est pas enfoui immédiatement, non plus que les cadavres des sujets qui périssent."

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres details. Il espere par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, meriter une large part de patronage. 21 11 87-1a

BALANCES!

Aux Manufacturiers, Compagnies et hommes d'affaires.

Nous venons d'agrandir notre établissement, et nous y avons fait ajouter de nouvelles machines, afin de faciliter nos travaux manufacturiers, de réparations et d'ajustement de toutes les sortes de bal